

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SÉCHERESSE EN BRETAGNE

#### L'État alerte sur les perturbations des stations de mesure

En pleine période de sécheresse, la multiplication de barrages artisanaux et d'obstacles dans les cours d'eau bretons fausse les mesures officielles et menace la biodiversité locale. Les services de l'État rappellent l'illégalité de ces pratiques et l'urgence de respecter l'écoulement naturel des cours d'eau.

#### Un réseau de surveillance hautement précis pour gérer la sécheresse

Les services de l'État disposent d'un réseau de **140 stations de mesure en Bretagne** pour la production de données sur la sécheresse, basée notamment sur l'évaluation de la hauteur de l'eau dans les cours d'eau via des systèmes de mesure en continu.

Ces stations font l'objet d'un suivi approfondi et de déplacements fréquents d'agents de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour réaliser des jaugeages assurant la fiabilité des données produites. C'est en effet sur la base de ces données que sont prises les mesures nécessaires pour une gestion optimale de la ressource en eau en cette période de sécheresse.

Il est donc essentiel de conserver l'écoulement naturel des cours d'eau sur ces sites, afin de ne pas fausser les données.

#### Des obstacles artificiels qui faussent les mesures

Ces derniers jours, des obstacles au droit de certains cours d'eau et au niveau de certaines zones de mesure ont été observés, comme des pierres installées pour rehausser la hauteur d'eau et créer une petite zone de baignade.

Les données produites ne sont alors plus fiables : artificiellement et ponctuellement augmentée par ces obstacles, la hauteur d'eau mesurée n'est plus représentative de la hauteur d'eau réelle dans ce cours d'eau. Il n'est donc plus possible d'évaluer correctement l'état de la ressource en eau et l'impact de la sécheresse dans ce bassin versant. Les services de l'État s'appuient sur cette évaluation pour identifier l'enjeu de limiter les prélèvements en eau notamment via des arrêtés préfectoraux, permettant ainsi d'en sauvegarder les usages prioritaires.

Par ailleurs, réduire ou stopper le débit des rivières de manière non contrôlée met directement en danger leur équilibre écologique. Ces retenues provoquent des variations de température, la

prolifération d'algues, une baisse de l'oxygénation et une altération de la dynamique des sédiments, autant de risques majeurs pour les organismes aquatiques.

**C'est pourquoi il est important de ne pas disposer d'obstacles (branchages, pierres...) à l'écoulement des eaux à proximité de ces stations de mesure.**

Il est possible d'identifier l'emplacement de ces stations de mesure sur : <https://www.hydrologie-bretagne.fr/> .

#### **Rappel à la loi : jusqu'à 100 000 € d'amende**

**La construction de barrages sauvages ou d'obstacles dans nos cours d'eau, même temporaires, est strictement interdite par la loi et passible de lourdes sanctions.** Modifier le libre écoulement des eaux ou détruire le milieu de vie de la faune aquatique constitue une infraction au Code de l'environnement.

Les auteurs de ces aménagements illégaux s'exposent à :

- Une amende immédiate allant jusqu'à **1 500 €** (contravention de 5<sup>e</sup> classe), assortie de l'obligation de remettre le site en état à leurs frais.
- **Jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende** pour les dégradations ou installations les plus volumineuses (délit).

Station Aber Wrac'h – Le Drennec  
*Crédits DREAL Bretagne*

Station Arz –  
*Crédits DREAL Bretagne*

Molac

Station Ellé –  
*Crédits DREAL Bretagne*

Arzano

